

FEDERATION NATIONALE



OCCE AUTONOMES & SOLIDAIRES

Pédagogie coopérative

L'OCCE

une histoire d'avenir

*La coopération au service
de la formation des enseignants
et des apprentissages des élèves*



FEDERATION NATIONALE



OCCE AUTONOMES & SOLIDAIRES

www.occe.coop

Office Central de la Coopération à l'Ecole



Son organisation :

Un Conseil d'Administration national élu chaque année par l'Assemblée Générale élaborant les orientations d'ensemble, un Bureau et un Président national, élus chaque année au sein du Conseil d'Administration.

Un Conseil d'Administration départemental, un Bureau et un Président départemental, responsables de l'action pédagogique et de la gestion, élus selon le même mode.

Une structure fédérative qui implique une association autonome dans chaque département (métropole et outre-mer), dotée de moyens et conduisant des projets spécifiques.

Un siège national de la Fédération à Paris assure les fonctions de coordination et de service aux Associations Départementales.

Cent collaborateurs permanents et un réseau de bénévoles travaillent quotidiennement aux différentes activités de l'OCCE, sur l'ensemble du territoire.

Pour répondre aux nécessités de la décentralisation, pour mettre en commun leurs projets et leurs moyens, **les Associations Départementales peuvent, à leur initiative, se réunir en groupement régional ou académique.**



Ses opérations nationales pour les classes adhérentes



«Étamine, jeunes auteurs et lecteurs de l'OCCE» met en valeur, promeut et fédère la réalisation et l'échange de livres ; élargit la communication entre classes et incite à la rencontre avec des professionnels de l'écrit. L'évaluation des productions d'élèves par des jurys composés d'enfants développe l'esprit critique et le respect des autres.

LIRE ET ÉCRIRE DES IMAGES

Ce festival assure la promotion et la diffusion de productions d'élèves. Les jurys sont composés de professionnels et d'élèves (auteurs et critiques). Les films sont un support motivant pour l'éducation à la lecture et à la critique de l'image en mouvement.

THÉÂ

Théâtre Coopération Ecole

THÉÂ s'adresse à toutes les classes qui souhaitent conduire un projet partenarial théâtre. Les pratiques artistiques proposées prennent appui sur la philosophie de la coopération à l'école et s'inscrivent dans des projets de classe. Le partenariat enseignant-artiste est l'une des données essentielles.



Organisé depuis plus de 30 ans par l'OCCE et les DDEN, avec le soutien du Ministère de l'Éducation Nationale, le concours des écoles fleuries est un projet éducatif d'apprentissage par le jardinage : s'inscrire à un projet collectif pour agir sur son environnement et améliorer son cadre de vie, tel est l'objet de cette action.



éco'coop quant à elle, est une action qui recense les écoles engagées dans un projet EEDD sur le principe de l'Agenda 21.



SEMAINE DE LA COOP : Organisée depuis 2001 en partenariat avec le GNC (Groupement National de la Coopération), elle a pour but de sensibiliser les jeunes, le monde éducatif, le grand public à la pédagogie coopérative et à l'économie sociale, en favorisant les rencontres avec des entreprises coopératives.

Ses actions vers les enseignants

Formations

La Fédération propose des formations pédagogiques et comptables à l'adresse de ses militants et bénévoles. Ces formations ont aussi pour objectif d'être réinvesties en termes de formation au niveau départemental.

Conseil pédagogique

La Fédération met en place un Conseil Pédagogique qui a pour but de diffuser un état régulier des actes et des théories pédagogiques. Dans ce conseil, universitaires, chercheurs et praticiens peuvent coopérer.

Publications

- Des documents, des brochures pédagogiques (Apprendre en jouant, Apprendre en Jardinant, La Place de la Loi, Agenda Coop...).
- Un bimestriel : «Animation & Education» dans lequel tout enseignant trouve des informations théoriques et pratiques sur la mise en place et l'animation de l'éducation coopérative.
- Un site Internet tourné vers le grand public et les associations départementales.
- Pour les jeunes coopérateurs : «Coopés-Copains, Coopés-Malins», le magazine en ligne destiné aux élèves.
- Un calendrier. Chaque début d'année scolaire, les jeunes coopérateurs vendent le calendrier de la Fédération afin d'obtenir les premiers fonds coopératifs pour la réalisation de leurs projets.

Congrès et Université d'été

Tous les deux ans, la Fédération OCCE organise un congrès ou une université d'été. Interventions de chercheurs, actions de terrain sur un thème précis permettent aux enseignants d'aboutir à une réflexion commune et à des engagements pédagogiques clairs.

D'hier à aujourd'hui



Pour en savoir + voir : pp 4 à 5

L'Office Central de la Coopération à l'Ecole a été créé en 1928, sous l'impulsion de membres de l'enseignement et de militants de la coopération, adultes convaincus de la nécessité d'enseigner, dès l'école, les principes et les vertus de la coopération que l'on retrouve dans le fonctionnement de l'économie sociale et solidaire.

Fondé sous le double parrainage de Ferdinand Buisson (Directeur de l'Enseignement primaire) et de Charles Gide (Professeur au Collège de France, économiste spécialiste de la coopération), l'OCCE est, aujourd'hui, la Fédération nationale des 101 associations départementales qui réunissent les membres, personnes majeures ou mineures de l'Enseignement public, regroupés en coopératives scolaires du 1er et du second degrés, soit 4 560 000 adhérents dans plus de 50 000 établissements. Elle est reconnue d'utilité publique.

Les coopératives scolaires



Pour en savoir + voir : pp 6 et 7

Définie par la circulaire ministérielle du 23 juillet 2008, la coopérative scolaire est un regroupement d'adultes et d'élèves qui décident de mettre en oeuvre un projet éducatif s'appuyant sur la pratique de la vie associative et coopérative.

La coopérative bénéficie du soutien de l'OCCE en matière éducative, pédagogique, juridique et comptable.

La coopération à l'école



Pour en savoir + voir : pp 8 à 10

On peut la définir comme un système cohérent de valeurs et de principes issus des fondamentaux républicains, coopératifs, associatifs (aide, entraide, tutorat, cotisation volontaire, projet, conseil de coopérative par exemple), d'attitudes et de pratiques donnant du sens à l'Ecole et aux apprentissages.

L'apprentissage coopératif

C'est un apprentissage construit ensemble, en interaction, au travers d'une expérience active, qui implique la confrontation des points de vue, la justification des démarches, la validation des hypothèses et le respect de chacun. Un apprentissage qui permet la construction active de connaissances, la découverte de l'autre et l'apprentissage du débat démocratique.

Pour synthétiser en une phrase, l'apprentissage coopératif, c'est :

« Apprendre avec les autres, par les autres, pour les autres et non pas seul contre les autres ! »

L'accompagnement des équipes éducatives



Pour en savoir + voir : pp 11 à 14

L'OCCE accompagne les enseignants dans leurs pratiques professionnelles par ses nombreuses formations proposées, un grand nombre d'outils pédagogiques et ses propositions d'actions dans les domaines de la lecture, de l'écriture, des pratiques artistiques et culturelles, de l'éducation au développement durable, par exemple, tout cela dans un même but : favoriser la coopération au sein des classes pour améliorer le climat scolaire.

Son maillage territorial permet aussi d'apporter des réponses adaptées sur les plans juridiques et comptables à tous les coopérateurs et aux parents d'élèves.

L'OCCE en quelques chiffres

- 1 Fédération Nationale.
- 101 associations départementales (métropole et outre-mer).
- Des dizaines de milliers de militants bénévoles .

- Plus de 45 000 coopératives scolaires et foyers coopératifs.

- Plus de 4,5 millions d'enfants ou adolescents concernés directement ou indirectement par l'OCCE.

- Plus d'un million de journées stagiaires de formation pour les enseignants par an.

Racines de la coopération à l'école

Fin du XIXe - 1928

Les premiers essais de coopératives scolaires



Barthélemy PROFIT 1867-1946. Inspecteur primaire qui, dès les années 1920, au travers de nombreux ouvrages, va démontrer le premier l'intérêt éducatif de la coopérative. Il est « l'inventeur » de la coopération scolaire.

L'apparition des courants coopératifs, mutualistes, associatifs, fondements de ce que l'on appelle actuellement «**l'économie sociale**»- marque la fin du XIXème siècle. C'est tout naturellement dans cette mouvance que la coopération scolaire va, au fil des ans, trouver sa place.

Les années qui suivent la promulgation des lois Jules Ferry déclarant **l'école publique laïque et gratuite voient naître les premiers essais de coopératives scolaires.**

En 1899, un appel lancé en faveur de la coopération scolaire dans l'Almanach de la Coopération Française la fait reconnaître.

Le vote de la loi de 1901 va officialiser le droit de s'associer et favoriser l'essor des associations «à but non lucratif».

En 1922, alors que le mouvement associatif est essentiellement représenté par la Ligue de l'Enseignement fondée par **Jean MACÉ**, une **Commission Nationale de l'Enseignement de la Coopération est créée par la Fédération Nationale des Coopératives de Consommation.**

Deux courants s'opposent alors :

⇒ **Emile BUGNON**, fondateur des «**Coopératives de Lorraine**», sous l'impulsion de **Charles GIDE**, pensait utiliser **les coopératives scolaires pour pallier les insuffisances économiques.**

⇒ **Barthélemy PROFIT**, sans rejeter les idées de son collègue inspecteur, souhaitait leur donner une part d'autonomie par rapport à la Fédération Nationale des Coopératives de Consommation. Il n'hésitait pas à parler de «**cette petite république qu'est la coopérative**».

1928

Création de l'OCCE



Emile BUGNON 1880-1963. Inspecteur primaire et président des coopératives de consommation de Lorraine. On lui doit la création de l'OCCE avec le soutien de Ferdinand Cattier, directeur de l'Ecole Normale des Vosges.

Les racines de la coopération sont bien ancrées, il reste à leur donner un statut officiel.

1928 voit la création d'un Office Central des Coopératives Scolaires devenu, en **1929**, **l'Office Central de la Coopération à l'Ecole**. C'est une association nationale, régie par la loi de 1901, dont le président, le premier de l'O.C.C.E, sera **Emile BUGNON**.

Les successeurs de ces deux pionniers de la coopération scolaire surent allier ces deux tendances :

l'entreprise de production marquée par l'initiation aux problèmes économiques et «**l'école organisée socialement**» en y ajoutant, avec l'apport de **Célestin FREINET**, une troisième dimension : la transformation de l'école traditionnelle en une école moderne où les valeurs pédagogiques prennent toute leur importance.

Pour la petite histoire, notons que **la première «section départementale» adhérente de l'O.C.C.E fut celle de l'Indre-et-Loire, en 1930**, suivie par la Seine, les Ardennes, la Creuse, l'Yonne, la Haute-Savoie et la Haute-Vienne.

En 1936, **Jean ZAY**, ministre de l'Instruction Publique du Front Populaire, adresse aux instituteurs une circulaire pour recommander la coopération scolaire dans les classes primaires.

L'Office, qui comptait **45 «sections» en 1939**, sort exsangue du second conflit mondial. Seuls quelques départements réussissent à garder le contact.

Mais l'intérêt pédagogique de la Coopération Scolaire n'échappe pas au Directeur de l'Enseignement du Premier degré (M. BESLAIS) qui n'hésite pas à le rappeler dans une note du **1er avril 1945**.

Dès l'année suivante, une trentaine de sections se manifestent pour un nouveau départ.

1948

« Inspirées par un idéal de progrès humain »



Jean de SAINT-AUBERT
1909-1968.
Enseignant, puis inspecteur primaire, militant convaincu de la coopération, il contribua à organiser l'OCCE, à lui donner ses statuts, sa doctrine et son dynamisme. Il fut l'un des artisans du rapprochement entre l'OCCE et Célestin Freinet.

Pour ses 20 ans, en **1948**, le congrès de Tours fait sienne la définition de **Jean de SAINT-AUBERT** :

« Dans l'enseignement public, les coopératives scolaires sont des sociétés d'élèves gérées par eux avec le concours des maîtres en vue d'activités communes. Inspirées par un idéal de progrès humain, elles ont pour but l'éducation morale, civique et intellectuelle des coopérateurs par la gestion de la société et le travail de ses membres ».

Cette définition a traversé les décennies, sans prendre une seule ride.

1948 à nos jours

L'OCCE est reconnue d'utilité publique et devient une Fédération

1957 voit la naissance de « **AMIS-COOP** », un journal destiné aux enfants, le pendant de la « **Revue de la Coopération Scolaire** » destinée aux adultes.

1961 sera marqué par l'organisation du premier congrès des jeunes coopérateurs. Au cours des années 60, par le biais d'échanges de jeunes et d'enseignants coopérateurs, l'OCCE prend une dimension internationale.

1968 Reconnaissance d'Utilité publique de l'Office Central de la Coopération à l'Ecole.

1976 Création du bimestriel pédagogique « **Animation & Education** ». Il compte, aujourd'hui, plus de 40.000 abonnés.

1978 Déclaration :

« La coopérative est une association d'enfants, d'adolescents et de membres de l'enseignement public coopérant à l'entreprise éducative avec les parents, les femmes et les hommes qui constituent l'environnement social de l'école ».

En 1988, à Tours, nous changeons de statuts. L'Office Central de la Coopération à l'Ecole devient une Fédération. Les 100 associations départementales deviennent, désormais, des entités juridiques.

Aujourd'hui

Près de 5.000.000 d'adhérents



L'O.C.C.E a l'agrément Education Nationale au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public et a obtenu, en **1992**, auprès du Secrétariat d'Etat Jeunesse et Sports, l'agrément au titre « Association jeunesse et éducation populaire ».

80 ans après la création officielle de l'O.C.C.E, nos valeurs ont perduré. Nous avons gardé nos attaches avec les mouvements coopératifs et nous continuons à siéger au Groupement National de la Coopération et au Conseil Supérieur de la Coopération. Nous comptons près de **5.000.000** d'adhérents répartis dans les près de **50 000** coopératives regroupées au sein des **102 associations départementales et territoriales**.

La coopérative scolaire

⇒ La Coopérative scolaire est une **association d'élèves** au service d'une éducation citoyenne, responsable et solidaire.

Le but des coopératives scolaires est, avant tout, d'éduquer les élèves (par l'apprentissage de la vie associative et la prise de responsabilités réelles en fonction de leur âge) à leur futur rôle de citoyens.

La coopérative, c'est l'éducation citoyenne en actes et cet objectif dépasse largement les problèmes financiers auxquels elle est souvent associée.

⇒ La coopérative scolaire **n'a pas pour but de se substituer aux obligations des collectivités territoriales** concernant les charges d'entretien et de fonctionnement des écoles publiques.

Elle ne doit contribuer ni à la réalisation de travaux, ni à la location ou l'achat de moyens d'enseignement (photocopieur, manuels ou fournitures scolaires), ni au financement des activités obligatoires intégrées dans le Projet d'École et soumises au Conseil d'École.

⇒ Les principes généraux du fonctionnement de la coopérative scolaire sont ceux de toute association : **gestion démocratique, rigueur et transparence comptables.**

Comme toute association, elle a des projets et peut avoir besoin de fonds pour les réaliser.

Plusieurs sources de financement permettent son fonctionnement : subventions des collectivités, fêtes, kermesses, ristournes sur la vente de photographies scolaires...

La gestion financière au service du projet

La gestion financière des coopératives scolaires se situe à deux niveaux : la coopérative de classe et la coopérative d'école, dite encore coopérative «centrale». Ces deux structures sont complémentaires, la coopérative d'école fédérant les coopératives de classe. Dans un établissement du second degré, le Foyer coopératif est une association autonome.

La coopérative de classe

La gestion financière est assurée par les élèves chaque fois que leur âge et leur maturité le permettent, sous le tutorat et la responsabilité de l'enseignant. Elle est pédagogique et démocratique : les élèves proposent des idées de recettes pour financer leurs projets et décident ensemble des dépenses liées au fonctionnement pédagogique de la classe. Cette gestion concrète se fait sur un cahier de comptabilité. Elle est en relation avec la comptabilité générale de l'école : en fin d'année, les coopérateurs de la classe décident de verser l'argent à la coopérative de la classe où ils iront, si elle existe. Dans le cas contraire, ils peuvent décider de laisser l'argent aux futurs coopérateurs de la classe qu'ils quittent.

La coopérative d'école

Elle gère les finances des projets de toute la collectivité scolaire. Elle répond aux besoins en équipement collectif, sans se substituer aux collectivités territoriales. Elle est le support de l'organisation de projets concernant plus d'une classe. La gestion est assurée par des délégués de classe, par des enseignants auxquels peuvent être associés des parents, avec voix consultative. Elle se fait avec des outils appropriés : cahier de comptabilité générale ou logiciel de gestion OCCE. Chaque année, un Compte Rendu Financier et d'Activités Statutaires fait apparaître le compte de résultats et le bilan. Il est approuvé et signé par au moins deux Vérificateurs aux comptes, enseignants ou parents extérieurs à la gestion, qui attestent la régularité et la bonne tenue des comptes.



⇒ La recherche de financements, avec les élèves, a une haute valeur éducative.

La mission de l'école n'est pas de former des élèves « consommateurs » passifs et assistés de projets. La mendicité auprès des familles n'est pas l'acte éducatif le plus intéressant. L'importance du projet n'est pas tant dans son objet (sortie, voyage...) que dans la participation active et réelle des élèves à sa réalisation. Faire comprendre aux élèves que la réalisation d'un projet collectif implique échange et participation active de chacun (même dans la recherche des moyens pour le financer) est l'objectif essentiel des projets mis en œuvre par la coopérative.

L'école primaire et l'argent

L'école primaire, à la différence d'un collège ou d'un lycée, n'est pas un établissement public et n'a pas de personnalité juridique. Le Directeur ne dispose pas d'un compte pour régler les dépenses courantes : c'est la Mairie qui ordonne les dépenses de l'école et le percepteur qui les honore. L'OCCE donne aux écoles la possibilité de gérer des fonds dans la légalité par la création de coopératives scolaires et de foyers dans le second degré. Un compte postal ou bancaire, déclaré par l'Association Départementale OCCE mais domicilié à l'école, permet de recevoir des fonds et d'assurer les dépenses liées au projet coopératif.

⇒ La participation financière, quand elle est demandée aux familles, ne peut être que volontaire et modique.

Elle manifeste la volonté de soutenir les actions de la coopérative de l'école. Mais l'aide que les parents peuvent apporter à la vie de l'association ne se limite pas à la seule contribution financière et ils prennent souvent une part active indispensable à la réalisation des projets de la coopérative. Pour toutes ces raisons, l'ouverture de la coopérative à l'ensemble des partenaires de la communauté éducative est une nécessité qui implique une réelle volonté de transparence, un souci de dialogue et une confiance sincère dans la volonté de mettre en place un indispensable partenariat co-éducatif au service des élèves.

⇒ L'affiliation de la coopérative à l'OCCE témoigne, de la part des enseignants, d'une volonté éducative ambitieuse et de l'adhésion à son projet.

Articulées autour de pratiques pédagogiques spécifiques et des valeurs de la « coopération » (solidarité, entraide), les coopératives scolaires représentent un puissant levier éducatif pour la construction de citoyens autonomes et solidaires. Participer activement à la vie de la coopérative, mettre en place des projets, en rechercher éventuellement les financements, c'est apprendre à débattre, à décider, à mettre en œuvre, à évaluer...

C'est « apprendre à apprendre et à vivre avec les autres, par les autres et pour les autres, et non pas seul contre les autres ».



La coopération scolaire : Des règles de vie et des principes au service des apprentissages

➔ La coopération change **le statut de l'élève et de l'enseignant**, prend en compte et **valorise l'identité** de chaque élève afin que l'Ecole devienne un lieu de développement de soi et de connaissance des autres.

Pour cela, un certain nombre de principes doivent être affirmés :

- la volonté de construire chez chaque élève une image positive de lui-même, le souci d'identifier, de valoriser et de développer les potentialités de tous est un objectif majeur de l'école ;
- les activités d'expression de soi (activités artistiques et culturelles, jeux dramatiques...) qui permettent la découverte de soi et des autres doivent avoir une place centrale à l'Ecole ;
- les structures et dispositifs du « parler vrai » (conseil, heure de vie de classe...) doivent être institués dès l'école maternelle pour construire, grâce à ces dispositifs de régulation et de médiation, une citoyenneté démocratique.



Dans une classe coopérative, tous les élèves sont responsables de la vie de la classe en général et de l'émancipation de chacun de ses membres.*

Ce n'est pas au maître seul de résoudre les difficultés des élèves, de gérer le conflit ou l'échec scolaire, mais c'est au contraire avant tout au groupe-classe à envisager des réponses aux questions qui se posent :

- *Que peut-on faire pour aider tel élève dans telle discipline ?*
- *Comment améliorer les relations dans la classe ?*

■ *Comment se procurer l'argent pour notre projet de classe transplantée ?*

■ *Comment intervenir dans une bagarre ou un conflit verbal ?*

■ *Que faire quand un membre du groupe gêne les autres ?*

■ *Comment aider un camarade à apprendre une leçon ?*

...autant de questions, de situations-problèmes en prise directe sur la vie de la classe qui, analysées collectivement, permettront l'élaboration de nouvelles règles, la création de nouvelles structures ressenties comme nécessaires au bon fonctionnement de la classe et à la réussite de chacun.

**au niveau qui est le leur (en fonction de l'âge, de l'expérience, de la maturité...).*

La coopération pour mettre en œuvre une éducation active à la responsabilité

Pour rendre les élèves responsables et acteurs dans tous les aspects de la vie de l'école, la classe organisée de façon " coopérative " s'appuie sur un certain nombre de pratiques pédagogiques et de structures inspirées, pour la plupart, des organisations coopératives, mutualistes ou associatives.

■ LE CONSEIL DE COOPÉRATIVE

Le conseil de coopérative permet d'organiser et de réguler la vie de la classe lors de réunions périodiques regroupant enseignants et élèves. Ces moments de débats sont également le lieu privilégié pour la gestion des projets de classes ou d'écoles. En cela, le conseil favorise l'apprentissage de la prise de parole et du débat démocratique.

■ LES « RÔLES » OU « MÉTIERS »

Que ce soit dans les conseils de coopératives ou dans l'organisation de la classe, la responsabilisation des élèves passe par les « rôles » ou « métiers » attribués à chacun d'eux comme : secrétaire de séance, responsable de la bibliothèque de classe, médiateur, rédacteur pour le journal scolaire...

■ L'ÉCRITURE DES RÈGLES DE VIE DE LA CLASSE

A partir d'un " projet de vie " explicitant les grands principes qui vont guider la vie de la classe, la participation active des élèves donne l'occasion d'aborder la question du rapport à la loi, à la justice et au droit.

■ LA GESTION DES PROJETS ET DES MOYENS FINANCIERS DE LA COOPÉRATIVE

Ils permettent l'apprentissage de la vie associative.

■ **LE TUTORAT, L'ENTRAIDE, LE TRAVAIL DE GROUPE** sont les moyens de mettre la solidarité et la coopération au cœur même de la construction des apprentissages.

 Dans une classe coopérative, les règles de vie s'élaborent progressivement en réponse aux problèmes rencontrés. Elles instituent un cadre de référence qui permet la bonne marche du groupe ou du projet.

Co-construites par le maître et les élèves dans le respect de tous les points de vue, de toutes les différences, élaborées grâce à l'argumentation, elles sont évolutives.

L'enfant, placé dans cette situation de communication authentique, vit la démocratie grâce à ces règles qui fondent un cadre institutionnel ouvert sur l'environnement proche de la vie réelle.

■ LES CONTRATS ET PLANS DE TRAVAIL

L'organisation coopérative s'appuie également sur des outils pédagogiques comme les « contrats », les « plans de travail » ou encore les « fichiers » qui permettent aux élèves d'alterner des travaux en groupe avec des apprentissages en autonomie.

■ L'ÉVALUATION

Qu'ils soient menés en groupe ou individuellement, dans les classes coopératives, les moments d'évaluation associent les élèves au suivi de leurs apprentissages mais également à ceux des autres élèves de la classe.

■ LA CORRESPONDANCE SCOLAIRE, LE JOURNAL DE LA CLASSE

OU DE L'ÉCOLE inscrivent un grand nombre d'apprentissages dans de réelles actions de communication.

➔ La coopération **modifie les relations dans l'apprentissage et le climat de la classe.** Elle met **l'autonomie et la solidarité** au cœur des apprentissages et permet à l'élève **un apprentissage actif de la vie civique.**

Le respect, la solidarité, l'entraide sont les notions essentielles de la pédagogie coopérative. Mais ces valeurs ne sont pas innées, leur acquisition n'est pas " naturelle ". Elles nécessitent d'être vécues et analysées dans une pratique pédagogique ayant comme objectif d' " apprendre à vivre et à apprendre avec les autres, par les autres et pour les autres et non pas seul contre les autres. "

Dans une classe coopérative, il existe des **principes** (institués par l'enseignant dès le début d'année) **explicités, affichés et connus** qui vont créer le "climat" et modifier les relations au sein de la classe.



Quelques principes POUR " CRÉER LE CLIMAT " DE COOPÉRATION :

- Dans la classe sont reconnus le droit à l'erreur, le droit au doute, le droit à l'oubli ou au non-savoir et le devoir d'écouter l'autre.
- Les élèves ont le droit, chaque fois que la nécessité se présente, de se faire aider par un ou plusieurs camarades et le devoir de secourir un camarade en difficulté.
- La réussite de chacun est l'affaire de tous et pas seulement celle des adultes.
- Toutes les décisions se prennent avec l'ensemble du groupe réuni en conseil de coopérative, celui-ci pouvant se réunir à n'importe quel moment en cas d'urgence.

Des outils pour se lancer dans sa classe

- Qu'est-ce que la pédagogie coopérative ?
- Comment la mettre en œuvre ?
- Qu'est-ce qu'un conseil de coopérative ?
- Quels sont les principaux outils de cette pédagogie ?

sont autant de questions que peut se poser l'enseignant qui fait ses premiers pas dans la vie professionnelle ou celui qui désire changer ses pratiques.

C'est pour y répondre que des enseignants militants de l'OCCE se sont attelés, en plus d'alimenter la revue pédagogique « **Animation & Education** », à la rédaction d'outils pédagogiques tels que :

- les « **Dossiers coopératifs** », OCCE, CDDP des Pyrénées-Orientales ;
- les fichiers : « **Apprendre en jouant** », « **Apprendre en jardinant** », éd. Sudel ;
- « **Délégué(e)s d'élèves, des outils de formation** », OCCE ;
- Des ouvrages sur le théâtre comme « **L'enfant debout** », éd. CRDP Champagne-Ardenne ;
- Ou encore **les agendas coopératifs** à destination des élèves de la maternelle au CM2.
- ...

A noter que depuis la rentrée 2010 des ressources pédagogiques sont en ligne sur le site Internet de la fédération OCCE :

www.occe.coop



<http://animeduc.occe.coop>



Bimestriel de l'Office Central de la Coopération à l'Ecole, **Animation & Education** aborde sous un angle à la fois pratique et théorique, dans un dossier pointu, des sujets pédagogiques et éducatifs tels que :

- ♦ Les Technologies de l'Information et de la Communication à l'Ecole (TICE) ;
- ♦ Les mathématiques ;
- ♦ La parole de l'enfant ;
- ♦ La culture scientifique et la construction du citoyen.

A&E, c'est un autre regard sur l'éducation et les pratiques de classes et, ce, à travers diverses rubriques :

- ✓ 4 questions à... (points de vue de personnalités sur l'actualité de l'éducation) ;
- ✓ Suivi de projets ;
- ✓ Internet ;
- ✓ Reportages.

A&E sélectionne également des livres pour la jeunesse, des films, des sites Internet, des manifestations culturelles...

Depuis 2012 la revue est disponible en ligne pour ses abonnés : <http://animeduc.occe.coop>



L'ENFANT DEBOUT

En partenariat avec le CRDP Champagne-Ardenne collection Repères pour agir. Pratiques artistiques et coopération à l'école.

Comment s'engager dans une démarche d'éducation artistique et conduire un projet coopératif de théâtre à l'école ? Comment amener les élèves à explorer l'univers d'un auteur contemporain et mettre, avec eux, ces écritures en espace et en jeu ?

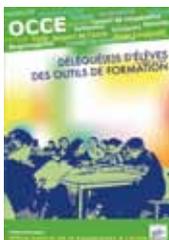
Autant de questions auxquelles cet ouvrage apporte des réponses, en exposant, étape par étape, la mise en place et la conduite de projets artistiques variés, de la maternelle au cycle 3.

Des enseignants de l'OCCE et leurs artistes partenaires prennent la parole pour dégager des facteurs de réussite.

De grands noms, parmi lesquels Jean Bénézech, Jean-Claude Lallias, Philippe Meirieu éclairent de leur point de vue les arts de la scène à l'école.

L'OCCE : des ressources pour apprendre... mieux !

FICHIERS accompagnés de livrets pédagogiques

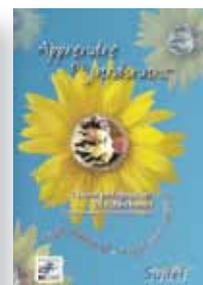
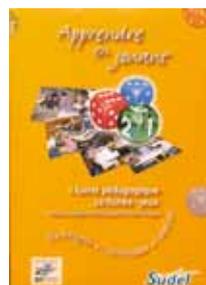


● Délégué(e)s d'élèves, des outils de formation

Forts de leur expérience de formateurs au collège et au lycée, les enseignants du groupe de travail « Second degré » de l'OCCE proposent, à travers ce fichier, toute une palette d'outils pour aider les professeurs et CPE à former les délégué(e)s d'élèves de leur établissement.



- Apprendre en jouant
- Apprendre en jardinant



De la maternelle au CM2

Un agenda pour favoriser l'estime de soi et des autres



<http://occe.coop/agenda>



Depuis 2006, la Fédération de l'OCCE publie un outil pédagogique à destination des élèves : un agenda coopératif dont l'objectif est d'aider les enfants à mieux se connaître, mieux s'entendre pour mieux coopérer.

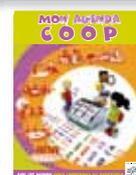
Un agenda qui permet aux élèves de primaire de vivre des activités coopératives. Une idée surprenante, au premier abord, mais qui, dans la pratique, s'est avérée tout à fait riche et innovante. Depuis quelques années, les enseignants militants de l'OCCE suivent des formations sur « l'estime de soi » et « le plaisir d'enseigner dans la démarche coopérative ». C'est dans ce contexte qu'a germé l'idée qu'au quotidien, l'enfant, grâce à « son » agenda, pourrait vivre des activités coopératives.

Cet agenda permet, bien sûr, aux élèves, d'inscrire, chaque jour, leur travail scolaire, leurs petites histoires, leurs notes personnelles, mais s'y trouvent également des questions et des propositions d'activités coopératives qui s'articulent autour de trois axes principaux :

■ **LA CONSTRUCTION DE L'ESTIME DE SOI** : l'enfant est sollicité pour répondre à des questions à compléter et permettant de découvrir ses loisirs, ses passions, ses centres d'intérêt, ses sentiments... avec des interrogations du type : « Une chose que je trouve particulièrement belle, c'est... », « Je me sens..... quand je rends service à un ou une amie »...



- 1 «Notre agenda coop» destiné aux élèves de cycle 1
- 2 «Mon premier agenda coop» destiné aux élèves de cycle 2
- 3 «Mon agenda coop» destiné aux élèves de cycle 3



Certains jours de la semaine attireront le regard de l'enfant sur le monde extérieur. La restitution de sa réflexion du jour se fera sous la forme d'un « bonjour » qui sera aussi une forme d'accueil dans le contexte scolaire.

Un autre axe de travail s'appuiera sur le ressenti de sentiments éprouvés par l'enfant, l'agenda l'interrogera ainsi sur ce qui le fait rire, ce qu'il a appris à l'école. Découvrir les points communs que l'on pourrait avoir avec ses camarades permettra d'aborder l'estime de soi et des autres.

■ **LE VIVRE ENSEMBLE** : d'autres activités pourront se dérouler sous la forme de remue-méninges, voire de débat. Ces activités permettant d'améliorer la vie dans la classe, dans l'école, de répondre aux attentes des élèves.

■ **LES HABILITÉS COOPÉRATIVES** : une journée de l'agenda sera consacrée à un travail sur les valeurs de la coopération, par exemple, l'ouverture aux autres, le respect, le plaisir, la solidarité, les droits de l'enfant.

L'OCCE : des formations pour les professionnels de l'éducation

Destinées aux enseignants⁽¹⁾, les formations dispensées par les animateurs⁽²⁾ nationaux et départementaux de l'OCCE sont visibles sur le site Internet de la fédération : www.occe.coop.

Ces formations couvrent des thématiques aussi variées que :

- la gestion de projets coopératifs :
 - gestion comptable
 - organisation pédagogique
 - animation des conseils de coopératives.
- Approches coopératives de domaines tels que :
 - le théâtre
 - les arts visuels
 - l'éducation aux médias
 - la production d'écrits et la lecture
 - le développement durable
 - l'éducation à la citoyenneté
 - les sciences et les mathématiques
 - ...
- l'amélioration du climat de la classe
- l'estime de soi et des autres
- la gestion des conflits
- ...

(1) Outre les enseignants du primaire et du secondaire, ces formations sont également ouvertes aux conseillers pédagogiques.

(2) Pour affiner ces formations, les animateurs font appel aux membres du réseau de partenaires de l'OCCE (Association nationale des conseillers pédagogiques (ANCP), Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information (CLEMI), Association des groupes de soutien au soutien (AGSAS), ...).



L'OCCE : des formations pour les professionnels de l'éducation

Universités d'été de l'OCCE

Envie d'école, goût d'apprendre

La Fédération nationale de l'Office Central de la Coopération à l'Ecole (OCCE) a organisé une Université d'été, du 9 au 11 juillet, à Narbonne (Aude), autour de la thématique « Mieux vivre l'école, Apprendre sans violence(s) ». Cette édition 2013 était la première d'un cycle accompagnant la mise en œuvre, pour les trois années à venir, du futur projet de ce mouvement pédagogique visant à développer l'envie d'Ecole, le goût d'apprendre.

« Mieux vivre l'école, apprendre sans violence », première thématique analysée par l'OCCE dans le cadre de son Université d'été de Narbonne, du 9 au 11 juillet 2013, est l'un des trois volets d'un projet ambitieux de réflexion autour de « Envie d'école, goût d'apprendre ».

A partir de l'apport d'universitaires, d'enseignants chercheurs et de porteurs de projets, sous forme de conférences, de tables rondes, d'agoras et d'ateliers, cette Université entend permettre aux participants de mieux cerner ce qu'est et ce qui fait violence à l'école. Bien au-delà des constats d'incivilités, voire d'agressions, un des objectifs de cette Université d'été est de mieux comprendre ce qui, pour l'élève, fait violence à l'école : dans son organisation d'espace et de temps, dans la mise en œuvre des apprentissages, dans l'évaluation qui en est faite, dans la relation avec les différents acteurs de l'Ecole, au travers de la place des parents... Des temps d'ateliers seront les moments privilégiés de partage et d'analyse des pratiques, de présentation de projets, d'explicitation de l'intérêt de démarches coopératives dans les apprentissages.

Volontairement ouverte aux autres Associations d'éducation populaire, aux autres mouvements pédagogiques, aux Fédérations de parents d'élèves, aux partenaires, cette Université d'été s'adresse, au-delà de l'OCCE, à tous les acteurs de l'Ecole et de l'éducation en général qui, dans un contexte de refondation, souhaitent fortement que l'Ecole soit un lieu « en-vie » où le plaisir d'apprendre, d'apprendre ensemble soit une réalité ; que le partage des savoirs soit un rempart contre la violence.

Gilles Ribet

Vice-président de l'OCCE

Responsable Pédagogie & Formation



<http://www.occe.coop/universite-ete>



THÈMES DES PRÉCÉDENTES UNIVERSITÉS D'ÉTÉ DE L'OCCE

- « Culture scientifique et coopération, l'enseignement des sciences de l'école au collège » (A&E n° 163-164).
- « Osons la parole » (A&E n° 181-182).
- « Coopérer pour apprendre » (A&E n° 199-200).



L'OCCE publie la revue pédagogique « Animation & Education » qui couvre et approfondit chacune des Universités d'été.

<http://animeduc.occe.coop>

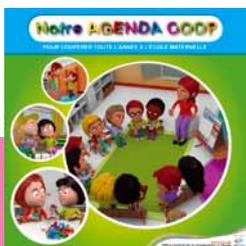


Avec les Agendas coopératifs,
les élèves de primaire coopèrent au quotidien.

Mon premier agenda coop

POUR LES CLASSES DE CYCLE 2 (CP/CE1)
un agenda individuel

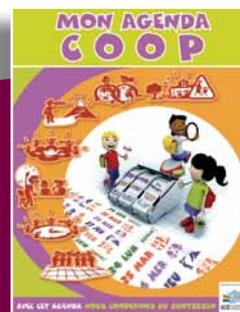
Nouvelle version tout en couleur : plus d'activités,
une nouvelle organisation de la semaine
+ un CD accompagnant le guide pédagogique.



POUR LES CLASSES DE CYCLE 1 / CP
un agenda collectif



L'AGENDA COOPÉRATIF C'EST AUSSI :



POUR LES CLASSES DE CYCLE 3
un agenda individuel

Mon premier agenda coop

AGENDA CYCLE 2 nouvelle version tout en couleur

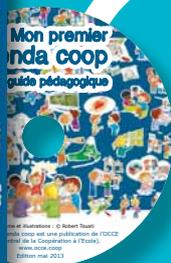
L'AGENDA COOP est un outil pédagogique illustré dans lequel, chaque jour, les enfants découvrent une question et une activité pour apprendre à se connaître et s'estimer, aller vers les autres et mieux les respecter. L'agenda coop c'est :

POUR LES ENFANTS :

- DES QUESTIONS pour développer l'esprit coopératif
- UNE IDÉE PAR JOUR pour apprendre à vivre ensemble
- DES ACTIVITÉS pour développer l'estime de soi
- DES OUTILS pour s'entraider
- DES ASTUCES pour s'apprécier
- DES DÉFIS pour s'évaluer

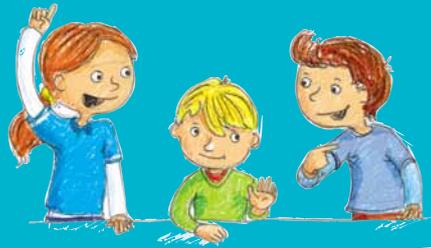
POUR LES ENSEIGNANTS :

- UN GUIDE PÉDAGOGIQUE pratique,
- UN CD de données.



A l'intérieur du CD vous trouverez :

- Le matériel pédagogique nécessaire aux activités de l'agenda,
- Des pistes et références pédagogiques.



Semaine du _____

9 Jeux coop

1 LUNDI

Bonjour, je m'appelle ... en automne j'aime ...

2

4 Est-ce que j'ai pris la parole ?

MARDI

Comment peux-tu aider un(e) camarade ?

Aide-toi de l'annexe 1.

7 Réflexion

5

Activité de la semaine

8

Semaine 3

3

JEUDI

Tu es plutôt ... ou ... ?

Qu'est-ce que j'ai fait en recreation ?

VENREDI

J'ouvre la boîte

Qu'est-ce que j'ai aimé apprendre ?

Espace libre

6 Bilan

Le défi
Annexe 5

Droits de l'Enfant
Annexe 4

LES DROITS DE L'ENFANT
ça nous concerne !

La Convention Internationale des Droits de l'Enfant, qui concerne tous les enfants.

C'est un traité international rédigé à l'ONU en 1989 dans le but de reconnaître et protéger les droits des enfants. 100 pays ont signé cette convention dont la France. Les pays qui ont signé se sont engagés à protéger les droits des mineurs, en particulier :

- LE DROIT A UN NOM ET UNE NATIONALITE
- LE DROIT A LA SANTE
- LE DROIT A L'ETRE ENTENDU
- LE DROIT A UN NIVEAU DE VIE SUFFISANT
- LE DROIT A L'EDUCATION
- LE DROIT A LA LIBERTE D'EXPRESSION
- LE DROIT A LA SÉCURITÉ
- LE DROIT A LA PARTICIPATION

ORGANISATION DE L'AGENDA :

- 1 Un pictogramme pour représenter chaque activité
- 2 Un espace réservé au travail scolaire
- 3 Une activité chaque jour
- 4 Un retour sur le vécu de la journée
- 5 Un espace pour le mercredi ou le samedi
- 6 Activités de bilan
- 7 Activités pour réfléchir ensemble
- 8 Une activité par semaine pour la classe
- 9 Activités de jeux coopératifs



Vous êtes intéressés par cet outil pédagogique et souhaitez le faire vivre dans votre classe !

Tous ces agendas sont disponibles auprès de votre Association départementale OCCE (toutes les coordonnées sont sur le site : www.occe.coop).

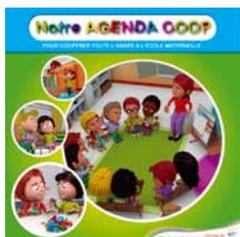


- témoignages,
- calendrier scolaire,
- extraits de l'agenda et du guide pédagogique,
- etc.



Pour une présentation détaillée de l'Agenda coop, rendez-vous sur le site Internet : www.occe.coop/agenda

CHACUN DES AGENDAS EST ACCOMPAGNÉ D'UN GUIDE PÉDAGOGIQUE ET D'UN CD-ROM CONTENANT DU MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE (CYCLE 1&2).



AGENDA Cycle 1
 50 cm x 50 cm

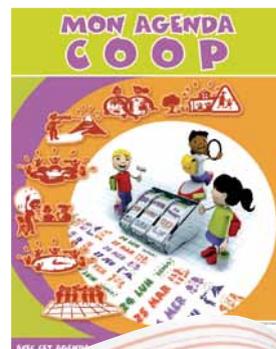


3 AGENDAS POUR COOPÉRER TOUTE L'ANNÉE

**AGENDA Cycle 2
 nouvelle version
 tout en couleur**
 21 cm x 29,7 cm



AGENDA Cycle 3
 17 cm x 20 cm





Témoignage

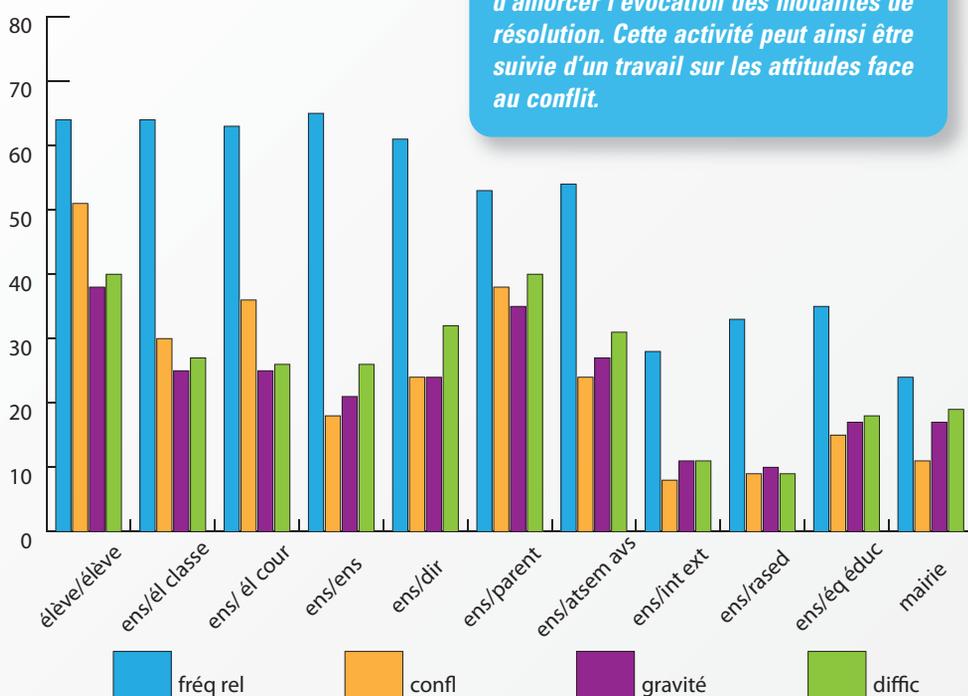
Un réflexion-formation sur le thème « gestion de conflits »

Conseillère pédagogique départementale et militante OCCE, Catherine Frachon a été sollicitée, aussi bien par des inspecteurs, des CPC ou des équipes d'école pour accompagner une réflexion-formation sur le thème générique « gestion de conflits ». Témoignages et outils de réflexions.

Dans le cadre de mes activités généralistes de conseillère pédagogique départementale et en vertu de la formation personnelle hors EN à la résolution non-violente des conflits que j'ai pu suivre à l'IFMAN Méditerranée et à l'OCCE, j'ai été sollicitée, aussi bien par des inspecteurs, des CPC ou des équipes d'école pour accompagner une réflexion-formation sur le thème générique « gestion de conflits ». Le témoignage d'expérience sans intention modélisatrice que je partage ici est issu de plusieurs actions menées en stages d'école avec des équipes pédagogiques pour lesquelles tenter de résoudre les situations conflictuelles d'ordres divers devenait une priorité de formation. Afin de conduire avec les enseignants une réflexion qui produise des actions de transformation et une évolution positive des situations, des outils, évolutifs selon les contextes, ont été conçus, parmi lesquels la cartographie des conflits dans l'école ❶, le module recherche de valeurs communes ❷ et le module récréation ❸.

Bien que chaque situation d'école soit singulière et que, de ce fait, le premier travail du formateur soit une

Exemple d'histogramme produit dans une école :



écoute attentive et bienveillante, j'ai souvent pu observer la régularité de certains faits : généralement l'appel est initialement motivé par les conflits entre élèves ou ceux concernant les relations des enseignants avec les parents et, une fois le tra-

1 Cartographie des conflits dans une école

Il s'agit de recueillir les représentations que chaque membre de l'équipe se fait des conflits vécus dans l'école ; chaque « lieu relationnel » de conflit est à noter de 0 à 5 selon différentes approches : fréquence de la relation/fréquence des conflits /gravité perçue/difficulté ressentie à résoudre. La sommation des notations individuelles est transcrite sur un histogramme qui est projeté et qui permet de constater et commenter, par exemple, le rapport entre fréquence et gravité ; l'observation et la discussion en plénière permettent aussi de cerner ce que les enseignants qualifient de conflits, d'amener en écho un point théorique, et d'amorcer l'évocation des modalités de résolution. Cette activité peut ainsi être suivie d'un travail sur les attitudes face au conflit.

vail de réflexion engagé, apparaissent les difficultés liées aux relations entre adultes au sein de l'école ou aux failles de cohérence dans la conception ou la mise en œuvre du cadre et de la communication ; le « terrain » où se manifestent le plus



concrètement ces obstacles est la récréation qui, à la fois constitue une approche pragmatique et ouvre à une approche plus globale du fonctionnement ; la problématique des conflits à l'école renvoie ainsi de façon systémique aux choix pédagogiques individuels et collectifs, et

interroge la place faite à l'élève, à son expression et les valeurs qui sous-tendent les différentes postures enseignantes.

Ceci n'est, bien sûr, qu'un petit aperçu des possibles pour aborder la complexité de ce qui se joue à

l'école, et ces outils largement amendables n'ont d'autre ambition que de générer un questionnement, une recherche partagée de compréhension et de leviers pour agir vers un climat serein, respectueux, dynamique et joyeux.

Catherine Frachon

2 MODULE : LES VALEURS : Recherche d'une plateforme commune à l'équipe

Une fiche individuelle est proposée aux participants présentant, au recto, l'objectif et les modalités, au verso, en colonne, la liste des items proposés. Temps individuel suivi d'un temps collectif d'exploration. L'expérimentation réitérée de ce dispositif a toujours révélé un intérêt pour la prise de conscience collective des points partagés et des obstacles et, secondairement, tacite ou exprimée, une prise de conscience individuelle de ses valeurs prioritaires et, parfois, la mesure des écarts entre convictions et comportements.

Introduction

Les valeurs personnelles et les objectifs que chacun privilégie dans l'exercice de son métier d'enseignant sous-tendent de manière consciente ou inconsciente, et très souvent de façon implicite, ses actes éducatifs et ses postures professionnelles. Ces valeurs et ces objectifs peuvent être de l'ordre de l'intention (tendre vers) ou de la réalisation (agir conformément à) ; ils contribuent à la transmission explicite ou implicite de valeurs (enseigner aux élèves à).

Afin de construire un travail d'équipe efficace et cohérent, qui se traduise par des actions concertées entre tous les partenaires, et réalisables, il semble indispensable, dans un premier temps, de repérer les valeurs communes à l'équipe, sur lesquelles appuyer une recherche pragmatique d'amélioration de leur mise en œuvre dans le fonctionnement de l'école.

Dans la liste au verso, donnez individuellement une note de 0 à 5 à chacun des items selon l'importance qu'il revêt **dans votre représentation** de votre mission d'enseignant. Les items sont volontairement libellés en termes d'actions (verbes) plutôt qu'en des termes plus généraux et abstraits habituellement employés pour définir les valeurs de l'École (solidarité, égalité, etc.). Vous pouvez ajouter les items qui vous paraîtraient manquer (5 max).

Pour des questions pratiques liées à la mise en commun, merci de remplir à l'identique les deux colonnes : l'une vous restera, l'autre sera découpée pour être collée anonymement sur la fiche collective afin de repérer les points de convergence.

Liste des items proposés

1. Maintenir un niveau scolaire global élevé au sein de l'école ;
2. avoir la confiance des parents d'élèves ;
3. avoir une bonne image auprès des parents d'élèves ;
4. présenter une cohérence éducative au sein de l'école ;
5. garantir la sécurité physique des élèves dans l'école ;
6. œuvrer pour la réussite scolaire maximale de chacun des élèves ;
7. garantir la sécurité psychologique et le bien-être des élèves à l'école ;
8. appliquer, de façon aussi exhaustive que possible, les programmes scolaires ;
9. ne pas perdre de temps afin d'accroître l'efficacité de l'enseignement ;
10. centrer l'enseignement sur les savoirs disciplinaires ;
11. centrer l'enseignement sur les élèves dans leur diversité et la prendre en compte ;
12. œuvrer de façon privilégiée à la construction transversale des compétences sociales (6 et 7 du socle) ;
13. créer dans la classe un climat relationnel de travail serein et valorisant ;
14. créer dans l'école un climat relationnel pacifié entre tous les acteurs ;
15. avoir une maîtrise et un contrôle permanents des activités et des comportements ;
16. avoir la confiance des élèves ;
17. rendre les élèves heureux d'être à l'école ;
18. exercer une autorité statutaire pour faire respecter les règles de fonctionnement ;
19. construire un rapport explicite à la loi des élèves (connaissance, respect et sanctions) ;
20. développer la participation des élèves aux activités mises en place par le maître ;
21. développer la participation des élèves par la prise d'initiatives dans la classe et/ou l'école ;
22. être respecté des élèves ;
23. être respectueux des élèves ;
24. établir une relation de connivence, se faire aimer des élèves ;
25. rendre les élèves responsables de leurs comportements ;
26. rendre les élèves responsables de leurs apprentissages ;
27. motiver les élèves par des projets d'apprentissage ou de vie collective dans l'école ;
28. rendre les élèves autonomes dans leurs activités scolaires ;
29. accorder un statut et une place (temps) à la parole de l'élève sur la vie à l'école ;
30. confier aux élèves des responsabilités dans la classe et/ou dans l'école.



LA RÉCRÉATION : pistes pour en améliorer le déroulement

3 MODULE : LA RÉCRÉATION

Un dispositif expérimenté d'élaboration de pistes pour améliorer le déroulement de la récréation, lieu de crispations conflictuelles entre élèves et dans l'équipe. Le dispositif relie une approche pragmatique se concluant par des décisions concrètes dans le contexte spécifique à une prise en compte des paramètres des relations (cadres-communication).

Activité 1 :

Présentation du schéma proposé ; commentaire sur Pôle 1. Statut donné au temps de récréation en lien avec les besoins des élèves et des adultes ; étape importante pour une mise en perspective renouvelée de la récréation.

Activité 2 :

Graffiti tournant pour pôles 2 à 6 : chacun inscrit sur deux colonnes « constats » et « évolutions souhaitées », puis complète en tournant.

Liste des pôles proposés dans le contexte d'une école mais facilement transposable :

Pôle 2 **Activités des élèves**

Pôle 3 **L'espace cour et annexes**

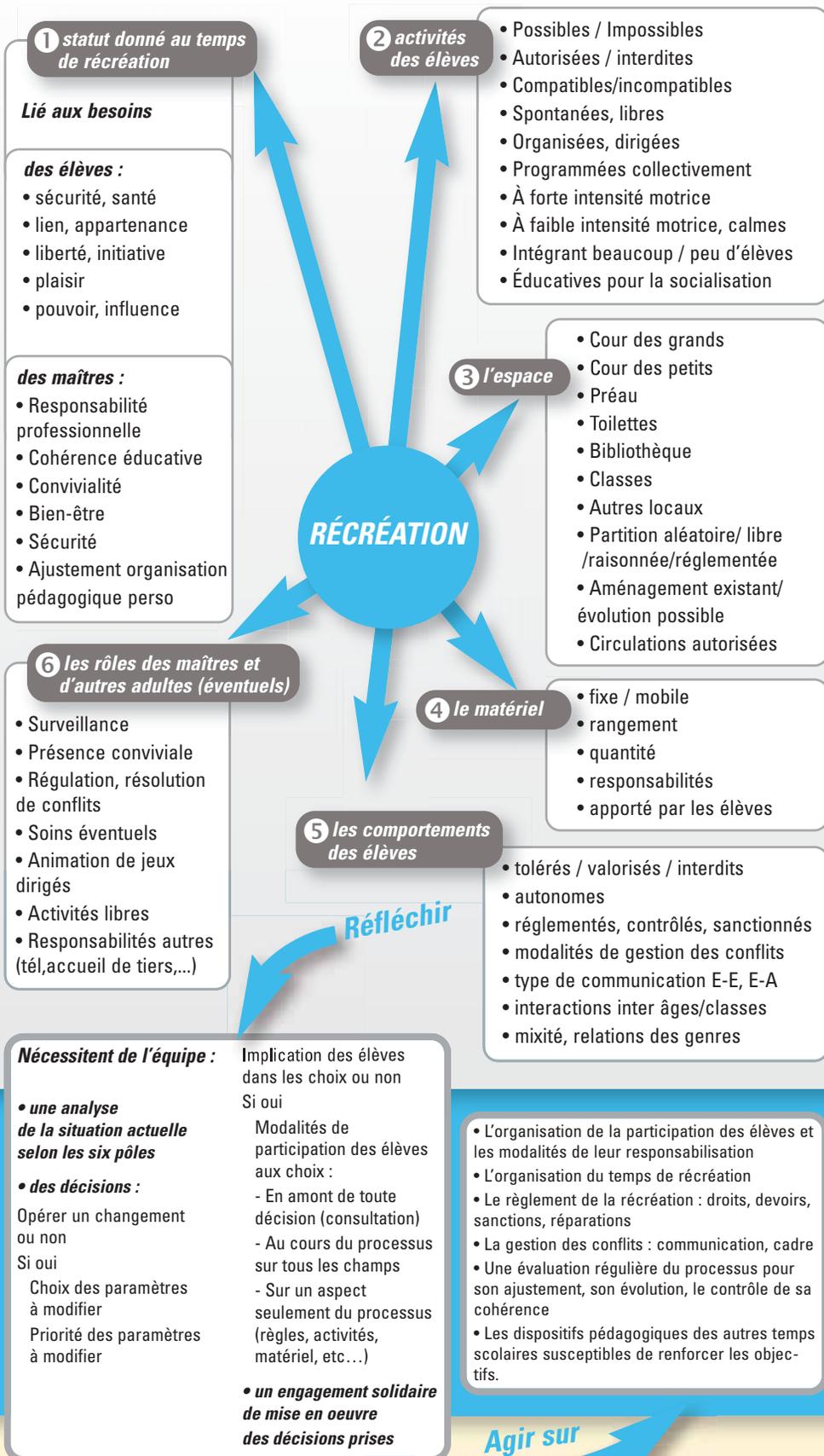
Pôle 4 **Le matériel**

Pôle 5 **Les comportements des élèves**

Pôle 6 **Les rôles des maîtres et autres adultes éventuels.**

Activité 3 :

Pôle par pôle, bilan des constats, synthèse des souhaits, rappel des obligations, débats suivis d'une prise de décisions de l'équipe sur les paramètres à modifier et les modalités d'implication des élèves faisant l'objet d'un consensus dans l'équipe.





Enseignants motivés/élèves motivés : l'un ne va pas sans l'autre

« Notre maîtresse est toujours contente, a de l'humour et est tout le temps là pour nous aider »

Une école, en tant que système de l'institution scolaire, a un rôle majeur à jouer pour créer, instituer et faire vivre des facteurs motivants pour ses élèves. A Treffendel, en Ille-et-Vilaine, il est possible de dégager du quotidien de l'école des préconisations, des conditions nécessaires pour mettre en œuvre une démarche coopérative d'apprentissage.

Créer du lien, se constituer des références

Cette école, de cinq classes aujourd'hui, a la particularité d'avoir été créée en 1999 dans une commune rurale où seule existait une école privée. Christiane Alain Bouvier y est en poste depuis son ouverture. « Nous partions dans l'inconnu même si le hasard a fait qu'on se connaissait entre collègues et qu'on avait, auparavant, déjà été adhérents à l'OCCE. Nous avons voulu, dès le départ, créer du lien entre les élèves, avec notre environnement (les familles, le club du 3ème âge). Mais, à la fin de la première année, nous ressentions une frustration. Quelque chose manquait, ce n'était pas naturel. Plus tard, on a compris qu'une histoire commune entre des élèves et un lieu, entre des adultes, au sein d'une équipe, était très favorable à l'instauration d'un climat de vie. Tout était nouveau et tout

était encore à construire au-delà des murs. Créer une école est un défi. On devait tous apprendre à se connaître. »

L'année suivante, la création de la BCD a permis de fédérer toutes les énergies autour d'un projet commun. Les élèves ont été étroitement associés au choix des livres et à l'aménagement. Une librairie de littérature « jeunesse » avait mis à leur disposition une quantité d'ouvrages parmi lesquels les élèves ont pu choisir en comités de lecture constitués au niveau de la classe et de l'établissement scolaire. L'école commençait alors à se constituer une mémoire collective d'actions et de projets communs.

Un équilibre fragile, des enseignants garants du fonctionnement coopératif

Deux années plus tard, une conjonction de circonstances a provoqué l'absence momentanée ou le départ des enseignants. Ainsi, à son retour de maternité, Christiane découvre un climat de suspicion contraire au système de valeurs instauré. Des parents d'élèves demandant de remettre en place la coopérative et les conseils d'élèves : « C'était bien, pourquoi ça ne fonctionne plus ? ».

Instituer des structures de fonctionnement coopératif

Gwenn Rolland prend alors la direction de l'école. Elle est néo-titulaire et découvre, avec l'aide de ses collègues, comment des élèves peuvent être associés au fonctionnement de l'école. Ensemble, ils proposent aux élèves de s'organiser parallèlement en bureau de coopérative et en commissions. La Directrice dégage du temps de sa décharge de service pour aider les

élèves à se former et à se structurer dans cette organisation. « Au début, cela prenait du temps, beaucoup de temps, maintenant, les réunions sont moins fréquentes mais ils sont plus performants pour prendre des décisions ».



Devant les classes, les terre-pleins aménagés et entretenus par les élèves dans le cadre de l'atelier "Jardin".

A chaque début d'année, il y a une assemblée générale des élèves pour rendre compte du travail accompli. Un bureau est élu deux fois par an, en septembre et en février. Les commissions sont composées de 6 élèves, 2 par classe élémentaire. Ils sont tirés au sort au sein de chaque classe parmi des





élèves volontaires. « Le tirage au sort concerne ceux qui se manifestent ; contrairement à l'élection, il n'élimine pas. Un renouvellement est favorisé pour ne pas restreindre le pilotage à certains élèves. ». Actuellement, il existe 4 commissions (cour, jardin, BCD, journal) qui travaillent selon un calendrier lié aux besoins et aux chantiers en cours.

« Par exemple, pour le règlement de la cour, en commission, après consultation de leurs camarades, les élèves ont fait le choix de proposer des jours d'uti-



lisation d'espaces ou de matériel. A l'usage, c'est un choix qui fonctionne. Ils ont pris les choses à bras-le-corps. Quand il y a un problème, on les renvoie à ce règlement et tout s'arrange très vite. Ça se passe bien, il y a toujours un élève pour rappeler la règle. » Pour Gwenn, cela repose avant tout sur le travail en amont, sur tout ce qui participe à la construction et à l'élaboration de la décision : poser le problème, proposer des solutions, débattre, informer les autres en classe, adopter, diffuser l'information sur l'école, appliquer la décision et, au besoin, réguler.

Catherine Guillaume a rejoint l'équipe à la rentrée 2005. Son regard extérieur sur le fonctionnement en place lui permet de constater : « **Ils discutent plus qu'ils ne se disputent.** Ça fonctionne. Ils prennent facilement la parole ; quand il y a un problème, ils le mettent sur le tapis, ils en débat-

tent. Ils n'hésitent pas à dire : « Catherine, on a un problème ». Ils savent qu'ils seront écoutés et que le problème sera réglé. On leur mesure dans leur expression, dans leur capacité à défendre un point de vue ».

● Savoir accueillir, savoir intégrer

Pour tout nouvel individu, adulte ou enfant, accédant à une collectivité, il est difficile d'en faire partie si on n'y est qu'accepté. L'intégration est une étape incontournable pour pouvoir y agir avec les autres.

« Avant, où j'étais, il y avait une coopérative, mais moins efficace qu'ici. A mon arrivée, j'ai récupéré les CM1/CM2 qui ont l'habitude de cette démarche coopérative. Je n'ai eu aucun mal à me couler dedans, les enfants étaient autonomes. Ici, c'est vraiment une école sans séparation ni clivage entre maternelle et élémentaire. Les petits sont " coachés " par les grands ». En quelque sorte, ceci a favorisé l'accueil de Catherine et son implication, sans occulter le fait qu'il faut, au préalable, être au moins sensible à cette pratique pédagogique et éducative.

Le souci de créer des liens entre petits et grands est majeur dans cette école. Lors de décroïsonnement, les élèves de grande section sont accueillis en CP/CE1 et pris en charge par un



Rencontres « théâtre » organisées par l'OCCE 35



tuteur qui les initie à leur future classe. L'expérience de la chorale, cette année, révèle également le besoin de faire les choses tous ensemble. « A l'origine, le musicien intervenant avait prévu de cloïsonner, à la fois les chants, mais aussi la répartition dans le chœur. Les élèves n'en ont pas voulu et, lors de la fête de l'école, ils se sont mélangés, les grands prenaient les mains des petits, les entouraient, et cela a réussi, tous ont tout chanté. Comme disait une élève de maternelle, heureusement qu'avec les grands on a répété et compris ? Sous-entendu qu'avec l'intervenant et les enseignantes, ce n'était pas le cas... ! »

● Evaluer positivement

Christiane a une classe de CP-CE1. Pour elle, cela ne correspond pas à deux niveaux juxtaposés mais, bien au contraire, à un ensemble tel que le prévoyait la constitution des cycles. Cela s'illustre très bien en fin d'année quand il s'agit de changer de niveau. Certains CP vont en CE1, d'autres en CP-CE1. Pour ces derniers, il s'agit de prolonger leur apprentissage sans retour en arrière (redoublement de CP), sans sentiment d'échec. « S'ils vont en CP-CE1, ils sont rassurés, ils avancent même en n'allant pas tout de suite au CE1. J'accorde, au quotidien, mais encore plus lors des évaluations bilans, une très grande importance à déceler le plus finement possible leurs progrès, leurs acquisitions, pour les encourager et leur montrer qu'ils progressent. »



Se former, partager, échanger pour ne pas être seul

Si tout ce fonctionnement trouve, au sein de l'école, toute son énergie, celle-ci pourrait s'épuiser si ces enseignantes ne s'investissaient pas à l'extérieur dans des espaces de discussion, de réflexion et de formation. Pour chacune d'entre elles, l'association départementale OCCE 35 constitue une ressource au travers de ces actions et de ces projets :

pour Gwenn, enseignante en GS : « Il y a trois ans, au forum pédagogique organisé, en octobre, par l'OCCE 35, je me suis inscrite par hasard à l'atelier « jardins ». J'y ai découvert tout ce que l'on pouvait apprendre en jardinant. Au début, j'y ai trouvé une formation, je n'y connaissais rien. A présent, il s'agit plus d'un accompagnement quand on se regroupe entre collègues. On n'a pas l'impression d'être seule, on fait partie d'un groupe qui cherche. » Aujourd'hui (voir photo), des artichauts poussent dans le jardin de l'école et sont ensuite dégustés par ces jardiniers en herbe, faisant plein d'envieux dans le village.

« Moi aussi, cette année, je suis allée par curiosité à l'atelier "environnement". L'OCCE y proposait un projet sur l'eau. Cela ne me serait pas venu à l'idée de le mener ainsi. Pour moi, cela a été un déclencheur. Au cours de l'année, nous devons nous retrouver certains mercredis après-midi. Ces rencontres, ces débats entre collègues impliqués me ressourçaient, m'aidaient, me réactivaient. On échangeait des problèmes mais aussi des solutions. Mes élèves, de leur côté, m'ont relancée, ils souhaitent en savoir plus et réussir du mieux que possible ce qui était devenu leur projet ». Cette action, relatée par Catherine, a conduit tous ces élèves à présenter une maquette lors d'une exposition départementale consacrée à l'éducation pour un environnement durable.

Christiane fait, elle, partie, depuis plusieurs années, du groupe « Théâtre » de l'OCCE 35 pour se former personnellement. Cette année, elle a engagé sa classe pour préparer et proposer son adaptation d'une pièce à d'autres classes, elles aussi inscrites sur ce texte. « Lors des rencontres, j'y ai découvert une autre façon de jouer qui permet, par exemple, à un groupe d'élèves, de jouer un rôle alors que nous l'avions confié à un seul acteur. Maintenant, suite à ces rencontres, je ne le ferai plus pareil, cela a été, pour moi et mes élèves, une révélation. »

« il est incontournable d'être avec ses élèves dans la vie de tous les jours pour aborder les problèmes, les difficultés, les réussites, l'appropriation des savoirs. C'est un tout, c'est une continuité. »

Des enseignants disponibles pour des élèves motivés et réciproquement

Les exemples relatés ci-dessus révèlent que l'un ne va pas sans l'autre. L'investissement des élèves est généré par le fonctionnement mis en place et garanti par les adultes. De leur côté, les adultes puisent dans le travail et l'attitude des élèves l'énergie nécessaire au pilotage d'un tel fonctionnement coopératif. Il s'agit bien de vivre ensemble ; de mieux vivre ensemble en favorisant une image positive des uns et des autres. « Nous devons être prêts à entendre les demandes des élèves. Ce n'est pas : est-ce qu'on va faire mais on va faire ».

Patricia Letondu, animatrice départementale de l'OCCE 35, est venue à plusieurs reprises suivre l'évolution des projets. « Dans cette école, j'ai perçu un profond respect et une grande écoute

des enseignants envers les élèves. Il y a une prise en compte de ce qu'expriment les élèves et, surtout, chaque élève. »

Pour ces enseignants, il est incontournable d'« être avec ses élèves dans la vie de tous les jours pour aborder les problèmes, les difficultés, les réussites, l'appropriation des savoirs. C'est un tout, c'est une continuité. Si ça fonctionne dans les commissions, c'est parce qu'en interne, dans les classes, cela marche aussi ainsi. Il n'y a pas le moment des commissions et, ensuite, un retour vers une pratique qui serait déconnectée. Il faut déjà être bien au clair soi-même dans le rapport qu'on entretient avec ses élèves en posant un cadre de références, de fonctionnement et en l'appliquant avec cohérence ». Ce fonctionnement coopératif est accepté, intégré et demandé par les familles. Cela est dû à un effort important de communication, de diffusion lors des réunions et au travers des travaux des élèves, toujours porteurs de sens, comme le journal ou la création de CD rom d'images présentant des instants de vie et de travail des enfants au sein des classes.

Et qu'en disent les élèves ?

Demander à des élèves d'exprimer ce qui les motive n'est pas si facile que cela. Pour eux, qu'est-ce qui se cache derrière le concept de motivation ? Cela se décline en plaisir d'être, plaisir de faire. Voici quelques-unes de leurs réponses : « Ce qui nous motive, ce sont les amis, c'est de jouer avec eux. Dans le projet sur l'eau, on travaille et on s'amuse en même temps. J'avais l'impression de ne plus travailler. C'est intéressant d'apprendre aux autres, quand on les regarde, ils ont l'air intéressés. Moi, quand je serai en CP, je serai tuteur des petits pour les aider. Notre maîtresse est toujours contente. -Elle a de l'humour-. Elle est tout le temps là pour nous aider. Quand elle dit les consignes, après, je sais faire. »

Christian Lorinquer